



Communiqué de presse du 23.9.2018

Le canton des Grisons confirme à son tour le modèle CDIP pour l'enseignement des langues

Berne, le 23 septembre 2018. Après les cantons de Nidwald, de Zurich de Lucerne et de Bâle-Campagne, le canton des Grisons rejette à son tour une initiative qui réclamait une modification de l'enseignement des langues à l'école obligatoire. Le Comité de la CDIP se félicite de l'issue de cette votation.

Le canton des Grisons a rejeté ce dimanche en votation populaire l'initiative cantonale qui demandait une modification de la loi scolaire en ce qui concerne l'enseignement des langues. L'initiative réclamait l'enseignement d'une seule langue étrangère au degré primaire (l'allemand ou l'anglais selon la zone linguistique) et le report de la deuxième langue étrangère au degré secondaire I. L'initiative aurait donc notamment eu pour conséquence que, dans les zones germanophones de ce canton trilingue, l'anglais serait devenu la première langue étrangère obligatoire.

En rejetant ce texte, le canton des Grisons a choisi de maintenir l'enseignement d'une deuxième langue nationale ou cantonale et de l'anglais dès le degré primaire. Le canton se prononce ainsi en faveur de la solution sur laquelle les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique se sont entendus en 2004, solution reprise dans le concordat HarmoS de 2007. Jusqu'à présent, 23 cantons (sans AG, AI et UR) ont aménagé l'enseignement des langues selon la stratégie de la CDIP de 2004. Dans le canton d'Argovie, une adaptation est prévue pour l'année scolaire 2020/2021.

Editeur:
Service de presse du Secrétariat général de la CDIP
+41 (0)31 309 51 11